



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1895

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Aménagement de la voie nouvelle du 24 mars 1852 - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2003, 2005 et 2007

service : Délégation générale au développement urbain

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1895**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Aménagement de la voie nouvelle du 24 mars 1852 - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2003, 2005 et 2007**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1114 du 7 avril 2003, le conseil de Communauté a approuvé l'aménagement d'une voie nouvelle au niveau de l'îlot Cordier à Lyon 9°. Cette rue, baptisée sous le nom "rue du 24 mars 1852", a été inaugurée le 27 septembre 2010.

Le coût prévisionnel de l'opération avait été estimé, en 2003, à 3,5 M€ TTC.

L'autorisation de programme individualisée en avril 2003, pour un montant total de 700 000 € en dépenses, a fait l'objet de deux individualisations complémentaires d'autorisation de programme, le 19 septembre 2005 et le 12 février 2007. Aujourd'hui, les travaux sont en cours de finalisation et le montant global de l'autorisation de programme a été porté à 3 552 555 €.

L'enveloppe globale prévisionnelle de l'opération arrêtée en février 2007 est sans changement.

Les travaux financés sur les budgets annexes sont terminés. Compte tenu du besoin d'autorisation de programme pour prendre en considération les ajustements de coût dus aux révisions de prix sur les marchés de travaux, il est proposé une reventilation des montants prévus sur les différents budgets concernés, comme suit :

	Montant de l'autorisation de programme du 12 février 2007	Nouvelle répartition	Ecart
budget principal	3 371 000 € TTC	3 414 639 € TTC	+ 43 639 € TTC
budget annexe de l'eau	38 925,99 € HT soit 46 555 € TTC	30 817,73 € HT soit 36 858,00 € TTC	- 8 108,26 € HT soit - 9 697,00 € TTC
budget annexe de l'assainissement	135 000 € HT	101 058 € HT	- 33 942,00 € HT

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Décide la nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée en dépenses sur l'opération n° 0648 comme suit :

- 3 414 639 € TTC sur le budget principal,
- 36 858 € TTC sur le budget annexe de l'eau,
- 101 058 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.